

Concarneau, le 15/06/2018



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE :

APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS POUR LES CENTRES DE LOISIRS DE L'ETE :

La Direction Éducation-Jeunesse de la Ville de Concarneau, prépare l'été dans des conditions inédites suite à la crise sanitaire Covid.19. Les informations sur l'évolution des autorisations et normes sanitaires à respecter dans les structures d'accueil sont adaptées régulièrement, néanmoins ; le service prépare l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pour les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) en centre de loisirs,)pour la période estivale 2020.

Il faudra trouver un juste équilibre entre mise en place du protocole sanitaire très exigeant et possibilité de sauvegarder un état d'esprit ludique adapté aux enfants. Dans ce contexte inédit, proposer des animations dynamiques et intéressantes, assurer une vie collective tout en respectant les consignes sanitaires, est un défi pour les équipes d'animation.

La Direction Education Jeunesse ouvre la possibilité pour les associations culturelles ou sportives, d'intervenir au sein de l'accueil de loisirs 2020, tel c'est déjà le cas depuis plusieurs années, pour les temps d'activités périscolaire, sur la pause méridienne des écoles ou pour mettre en place des projets ponctuels d'animation. Les associations intéressées devront proposer des projets d'animations :

- respectant le listing des activités autorisées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans ce contexte de crise,
- respectant les mesures sanitaires et de distanciation sociale,
- garantissant une qualité pédagogique, ludique et de découverte
- respectant les valeurs éducatives portées dans le projet éducatif de la Ville de Concarneau.

Les associations pourront proposer différents formats d'intervention, une ou plusieurs séances de 2 à 3h. Comme pour les TAP et ateliers de pause méridienne, une convention de partenariat pour l'intervention en Accueil Collectif de Mineurs sera proposée, avec un tarif horaire unique (40€/heure) et des conditions identiques pour toutes les associations impliquées.

Les projets retenus devront respecter 3 critères : activités autorisées, respect des mesures sanitaires, qualité pédagogique, ludique et de découverte.

L'appel à projets d'animations associatives et la fiche projet sont accessibles sur le site www.concarneau.fr / Actu : Appel à projets associatifs pour les centres de loisirs.

Date limite de retour des candidatures à la Direction Enfance-Jeunesse/ Hôtel de ville : mercredi 1^{er} juillet 2020

